Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 11

Artikel: Quatorze parcs régionaux sont crées ou à l'étude

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126776

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7132

DEMANDEZ DANFOSS POUR VOTRE PROPRE CONFORT

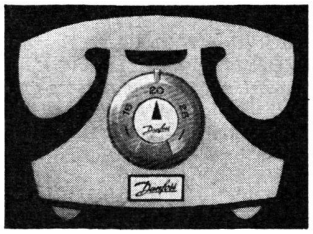

Danfoss

WERNER KUSTER AG
4132 Muttenz 2,
Hofackerstrasse 71,
Tel. 061/42 12 55
Depot Lausanne,
Tel. 021/25 01 68
Depot Zürich,
Tel. 051/93 40 54

par la régulation individuelle de la température dans chaque pièce.
Vous placez l'index du robinet thermostatique sur la valeur désirée et la température sera maintenue constante automatiquement.

Avec le réglage thermostatique vous réaliserez automatiquement une économie.
Vous avez un thermostat sur votre réfrigérateur, votre fer à repasser, votre réchaud-four, pourquoi pas sur votre radiateur.
Si vous placez l'index du robinet thermostatique sur 22°, il réduira l'apport de chaleur dès que la température s'élèvera. Inversement, il réouvrira le débit si la température a tendance à baisser dans la pièce. Votre radiateur apportera donc dans chaque pièce la quantité de chaleur exactement nécessaire au maintien de la température désirée d'où confort et aussi économie.

Soyez exigeant pour votre confort.
Avec un supplément minimum, vous aurez des températures constantes dans toutes les conditions. Adressez-vous à votre Installateur de Chauffage ou envoyez-nous le coupon réponse. Sur une installation existante, la pose des robinets est simple et n'entraînera pas un grand dérangement.

BON A DECOUPER
Je désire recevoir, sans engagement de ma part: ☐ une documentation complète RAV
Nom Fonct.
Société
Adresse

La préservation des sites et de la nature en France

Quatorze parcs régionaux sont créés ou à l'étude

«Trois ans après le lancement de la politique des parcs naturels régionaux, quatorze régions ont demandé à être classées sous ce label», a indiqué M. Jérôme Monod, délégué à l'aménagement du territoire, au cours d'une réunion au Château de Carrouges de la commission interministérielle des parcs régionaux.

Sur ces quatorze parcs chacun doté d'un responsable, deux ont déjà été créés officiellement: le parc Saint-Amand dans le Nord et celui d'Armorique. Ces deux parcs ont déjà été dotés d'un certain nombre d'installations, la maison d'accueil du parc d'Armorique, dans les Monts-d'Arrée, ayant déjà reçu pour sa part plus de 20000 visiteurs dans le mois qui a suivi son inauguration.

Dans la presque totalité des douze autres parcs la charte constitutive a été élaborée. Celles-ci seront examinées au cours du premier semestre 1970 par la Commission interministérielle. Parmi les parcs dont l'étude est la plus avancée se situent les parcs de Camargue et du Morvan. Les autres parcs en projet sont ceux du Mont-Pilat, de Normandie – Maine (près du Château de Carrouges) du Vercors, de Corse, des Landes, de la Grande-Brière (près de Nantes) Haut-Languedoc, Lorraine et Forêt-d'Orient (près de Troyes). M. Monod a précisé que depuis quatre ans une somme de 40 millions de francs avait été affectée à la réalisation de ces parcs régionaux dont 11,6 millions pour la seule année 1969. «L'Etat a pris en charge le démarrage, les collectivités locales et les régions devront prendre le relais», a rappelé M. Monod.

Le délégué a souligné que la réalisation de ces parcs ne pouvait être qu'une œuvre de longue haleine qui demanderait dans les dix ou quinze ans et qui ne devait pas viser «à conserver systématiquement le folklore mais bien au contraire à rechercher l'orientation nouvelle pour un développement économique de ces régions».

D'ailleurs les parcs naturels régionaux ou nationaux, qui ne couvrent que 3% du territoire national, ne sont – a dit M. Monod – qu'un des éléments de la politique de sauvegarde de la nature et du milieu environnant pour la protection desquels le gouvernement prépare un programme d'action qui devrait entrer en vigueur en 1970. Ce programme comprendra une gamme de mesures dans les domaines les plus divers (élimination des déchets, des carcasses de voiture, la création d'espaces verts, la diminution du niveau sonore des machines et des véhicules, la mise au point de détergents biodégradables, etc.).

Encore faut-il souhaiter que le mauvais exemple de la Vanoise ne servira pas de précédent!...